

FAMILLE - PRÉVENTION ET SÉCURITÉ
DOMAINE D'ACTIVITÉS - SÉCURITÉ

Correspondance ROME
 Correspondance RIME

E/M K1707
 E/M FPESCRO5

Surveillance municipale

Chargé de sécurité générale et d'ordre public

MÉTIER

Définition

Intervient principalement en matière de police rurale. Exécute, sous l'autorité du maire, des missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques, de la protection des espaces naturels. Recherche et constate les infractions aux lois et règlements relevant de sa compétence

Facteurs d'évolution

- Réflexions et débats de création d'une "police territoriale" ; proposition de fusion du cadre d'emplois de garde champêtre au sein des autres cadres d'emplois de la filière sécurité
- Recomposition territoriale ; développement des politiques et dispositifs intercommunaux
- Élargissement des compétences liées à la réglementation relative à la police de l'environnement et à l'actualisation du code forestier ; développement des problématiques de protection des milieux naturels
- Évolution du milieu rural : dynamique de péri urbanisation et de désertification du milieu rural, vieillissement de la population, déplacement des populations urbaines vers les zones rurales
- Augmentation de la demande sociale : de sécurité, de tranquillité publique et de service de proximité ; développement des incivilités

Situation fonctionnelle

- Commune, structure intercommunale
- Sous l'autorité du maire ou du président de l'EPCI, en fonction de la taille de la collectivité et de l'EPCI, placé hiérarchiquement sous l'autorité administrative du directeur général des services ou du secrétaire de mairie
- En ses qualités d'agent chargé de certaines missions de police judiciaire, placé hiérarchiquement sous l'autorité judiciaire du procureur de la République

Conditions d'exercice

- Travail seul, parfois en équipe, présence tous temps à l'extérieur
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable (nuits, week-ends, jours fériés, régime d'astreinte possible)
- Rythme de travail très variable, en fonction des événements
- Obligation de formation initiale
- Bonne condition physique ; très grande disponibilité et adaptabilité aux usagers et aux situations avec risques forts de tensions (physiques et psychologiques) ; travail isolé
- Respect de l'éthique professionnelle, sens du service public et des relations avec le public
- Agrément délivré par le procureur de la République et assermentation nécessaires
- Aptitude personnelle au port d'arme
- Port d'un uniforme et de la plaque distinctive obligatoire

Spécialisations /

Extensions

- Selon les conditions d'asssermentation, de formation et d'habilitation, spécialisations possibles en matière de lutte contre le bruit, de police de l'eau, de code de l'urbanisme, de protection des espaces naturels
- Agent de police judiciaire adjoint (article 21 du CPP pour les missions définies par le livre VI du Code pénal)

Autonomie et responsabilités

- Relative autonomie dans l'exercice de l'activité professionnelle

Relations fonctionnelles

- Contacts directs et quotidiens avec la population
- Relations permanentes avec l'ensemble des services de la collectivité et de l'EPCI
- Coopération éventuelle avec d'autres gardes champêtres, les services de police municipale des communes limitrophes et des groupements de communes
- Coopération avec les autres services de sécurité d'incendie et de secours, de la sécurité civile, judiciaires, de la police nationale, de la gendarmerie, les services déconcentrés de l'État

Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> Logiciels métiers (enregistrement et transmission des procès-verbaux, rapports, PVE, main courante, etc.) Matériel spécialisé (radar, signalétique, moyens photos et vidéo protection, éthylotests, matériaux de mesure et de prélèvement) Véhicule de service, cheval pour les brigades équestres, armement possible (catégories 1ère, 4ème, 6ème, 7ème) et équipements de protection individuelle
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> Cadre d'emplois : Gardes champêtres (catégorie C, filière Sécurité)
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées
Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance et prévention de la police des campagnes Recherche et constat des infractions relevant de la police des campagnes et des pouvoirs de police du maire Rédaction d'écrits professionnels et de comptes rendus d'activité Maintien du lien social en milieu rural
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Application de la police funéraire Gestion de la régie d'État, des amendes forfaitaires et des consignations Assistance de l'huissier de justice dans le cadre d'un titre exécutoire

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

SAVOIR-FAIRE

Surveillance et prévention de la police des campagnes

- S'approprier son territoire d'intervention
- Vérifier, lors de tournées sur le terrain, l'application des règles de sécurité, de tranquillité à l'ordre public et de protection des milieux naturels
- Informier préventivement les administrés de la réglementation en vigueur
- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire, les lois et règlements de sa compétence
- Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public
- Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien de l'ordre public
- Assurer la diffusion des arrêtés municipaux et des actes officiels

Recherche et constat des infractions relevant de la police des campagnes et des pouvoirs de police du maire

- Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et s'informer des suites apportées
- Analyser rapidement une situation ou des évènements imprévus
- Relever les identités et les infractions
- Qualifier et faire cesser les infractions
- Intervenir en flagrant délit et présenter le ou les auteurs devant un officier de police judiciaire
- Se coordonner avec les autres intervenants de la sécurité dans la gestion d'une situation ou d'une infraction
- Recueillir et diffuser le signalement de personnes recherchées
- Rendre compte de crimes, délits ou contraventions
- Réaliser des enquêtes administratives
- Transmettre des procès-verbaux

Rédaction d'écrits professionnels et de comptes rendus d'activité

- Rendre compte à l'autorité supérieure des évènements survenus pendant le service et des dispositions prises
- Établir des rapports d'activités, des comptes rendus
- Tenir des registres de suivi d'affaires ou des registres de compte et d'encaissement (placier)
- Participer à la rédaction des arrêtés municipaux
- Rédiger les procédures, les documents et actes administratifs et judiciaires

Maintien du lien social en milieu rural

- Dialoguer, être à l'écoute de publics divers
- Analyser les demandes du public, le renseigner, le conseiller
- Orienter les personnes vers les services compétents
- Développer l'information et le dialogue auprès de la population
- Participer à des réunions d'information et de concertation

SAVOIRS

> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Pouvoirs de police ou du maire et compétences spécifiques des autres services de la collectivité et des administrations partenaires

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Caractéristiques géographiques et socio-économiques du territoire de compétence
- Évènements locaux susceptibles d'entraîner une surveillance ou une intervention

- Acteurs et intervenants de la sécurité, de la prévention et de l'environnement
- Textes législatifs, règlements et codes relevant des compétences du garde champêtre
- Méthodes et principes de surveillance des lieux sensibles
- Droits fondamentaux des personnes
- Techniques de neutralisation des armes et animaux dangereux
- Reconnaissance des engins de guerre
- Techniques de communication, de gestion de conflits, de médiation
- Techniques d'intervention
- Techniques de recueil d'information, de recherche et de constatation des délits et contraventions
- Procédures administratives et judiciaires
- Fonctionnement des régies de recette communale, intercommunale et d'État

- Fonctionnement des administrations et établissements publics
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Techniques de recueil et de diffusion d'informations
- Techniques et outils de communication
- Fonctionnement et attributions des principaux services publics
- Évolution de la demande sociale

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sectorielle
RELATION À L'USAGER	Code NSF T1	• Accueil des usagers
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Code NSF T3	• Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail